

COMPTE RENDU REUNION

DU MARDI 25 NOVEMBRE 2008

Présents : SOUQUET Julien, Président ; TEQUI Christine et SERVAT Alain, Vice-présidents ; COUMES Anicet, GALIN Marcel, LAFFONT Jean, LARREGOLA André, PONSOLLE Adrien, PUJOL René, RICHL Henri, ROZES Vincent, SOUQUE Serge, TERRISSE Christine, VEYSSIERE Michel, MATHEZ Anne Marie (suppléante de Mme BONTE Christiane), DUBOIS Pierre (suppléant de M. Isidore FAUP), membres du conseil communautaire.

Excusés : BONTE Christiane (représentée), FAUP Isidore (représenté).

Assistaient en outre à la réunion : Nathalie Arnal et Caty Servat (secrétaires), Pauline Chaboussou (service patrimoine), Jean-Luc Ginestet (service technique), Philippe Lermite (coordonateur et service enfance-jeunesse).

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
- 2/ Décision modificative,
- 3/ Demande d'exonération de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation en ZRR pour les gîtes et meublés de tourisme,
- 4/ Compétence pour étude complémentaire au schéma d'assainissement cantonal,
- 5/ Protocole d'accord « Communauté de Communes - Altiservice » : forfait ski pour les enfants scolarisés sur le canton,
- 6/ Vente Atelier-relais d'Ercé,
- 7/ Soutien aux emplois associatifs régionaux (MJC - Office de Tourisme Cantonal),
- 8/ Thermes d'Aulus,
- 9/ Questions diverses.

1/ Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire (7/10/2008)

A l'unanimité

2/ Décision modificative

Ajustement en fin d'année des emprunts à taux variables.

Documents remis en réunion.

Votée à l'unanimité.

3/ Demande d'exonération de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Habitation en ZRR pour les gîtes et meublés de tourisme

Ce sont les Communes qui peuvent délibérer sur ces exonérations de taxe ; l'Etat ne compense pas l'exonération, ce qui entrainerait une perte de recette pour nos collectivités. Les Communes souhaitent prendre une position commune et solidaire sur l'ensemble du Canton. De plus, pour être effectif au 1^{er} janvier suivant, il faut délibérer avant le 1^{er} octobre de l'année en cours.

En conséquence, il n'est pas donné suite à cette demande

4/ Compétence pour étude complémentaire au schéma d'assainissement cantonal

En 2004, la Communauté de Communes a fait réaliser une étude de zonage d'un schéma d'assainissement cantonal, et en a depuis lors, la compétence.

La Commune d'Oust, en cours d'élaboration de son P.L.U., est demandeuse quant au devenir de cette compétence. Reste-t-elle à la Communauté de Communes ou doit-on la rendre aux Communes ?

Après renseignements pris auprès de divers services, la compétence va être transférée aux communes. Il faudra prendre une délibération concordante avant de la soumettre à M. le Préfet de l'Ariège.

Voté à l'unanimité.

5/ Protocole d'accord « Communauté de Communes - Altiservice » : forfait ski pour les enfants scolarisés sur le canton

Une demande a été faite auprès des élus, afin de gérer en direct, les forfaits de ski annuels, en faveur des enfants du territoire, avec le gestionnaire de la station de Guzet.

Après négociation avec Altiservice, nous sommes arrivés à la solution suivante :

Pour la saison 2008/2009, la Communauté de Communes propose de faciliter l'accès à la station de ski de Guzet pour les enfants scolarisés sur les écoles primaires du Canton d'Oust (le forfait est gratuit jusqu'à 5 ans) et sur le collège de Seix. Cette action, anciennement menée par l'Association APEESCO en partenariat avec la Communauté de Communes, est maintenant directement gérée par nos services.

La participation demandée aux parents est fixée à 80 €.

La Communauté de Communes prenant à sa charge une part du coût du forfait.

Demande effectuée également à la Communauté de Communes de Massat, pour la part des élèves du collège résidant sur son territoire.

Voté à l'unanimité.

6/ Vente Atelier-relais d'Ercé

Après l'arrêt des négociations de location/vente avec M. Aubé, concernant la fabrication de granulés de bois (pellets), pour des raisons personnelles, l'atelier-relais est de nouveau vacant.

Comme il existe une estimation récente des services des Domaines, nous pouvons rechercher d'autres partenaires. La SARL PEYRAT (menuiserie à Ercé) se propose d'acquérir le bâtiment central, la partie annexe étant conservée par la Communauté de Communes. Après relevé effectué par le Géomètre, la vente s'élève à 60 837.15 €.

Plateforme de séchage : les travaux sont en cours de réalisation. Une convention est à l'étude pour la gestion avec Ariège Valbois.

7) Soutien aux emplois associatifs régionaux (MJC - office de Tourisme Cantonal)

La Communauté de Communes a été sollicitée pour soutenir 2 projets d'emplois associatifs, aidés par la Région Midi-Pyrénées, l'un dans le secteur Culturel et l'autre dans le secteur Tourisme.

La Communauté de Communes ne s'engage pas par rapport au financement des postes, mais seulement pour soutenir le projet global et les actions menées conjointement dans le cadre du Pays et du P.N.R.

Une délibération est prise dans ce sens.

Voté à l'unanimité.

8) Les Thermes d'Aulus les Bains

Rappel de la commission thermalisme du 8 juillet dernier :

- Divers disfonctionnement avaient été constatés dans le bilan financier de la SARL de Gestion des Thermes d'Aulus les Bains,
- Lettre au Président du Tribunal de Commerce de l'Ariège, constatant ces anomalies,
- Plaintes de divers fournisseurs et d'une partie du personnel pour réduction d'horaires de travail.

Une nouvelle réunion est convoquée pour le 2 décembre prochain, afin de faire le bilan de la saison écoulée, avec l'exploitant de la SARL de gestion des Thermes et évoquer l'avenir de la D.S.P. (Délégation de Service Public).

Questions diverses

- Médiathèque : mise en ligne du catalogue. 6000 € TTC (participation de l'Etat et du Conseil Général pour 1500 € chacun), autofinancement : 3000 €.

Voté à l'unanimité.

- Proposition du Président pour que la nouvelle médiathèque porte le nom de *Roger Barrau*.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 25.

Le Président

Julien SOUQUET